



## Comité Social d'Administration Local

Marseille (13), le 3 avril 2024

Madame la Directrice Régionale,

Présidente du Comité Social d'Administration Local (C.S.A.L.),

de la DRFiP PACA 13,

Le Comité Social d'Administration Local (C.S.A.L.) de la DRFiP PACA 13 se réunit ce jour en seconde convocation après le boycott de la première convocation en date du 26 mars dernier. Ce boycott était pour nous l'occasion d'illustrer le dysfonctionnement du dialogue social au sein de notre Administration.

Au sommet de l'Etat comme à la DRFiP PACA 13, il semble que la distorsion du réel soit devenue un sport national ; entrevoir la réalité au travers du prisme d'indicateurs qui reflètent plus par leur choix les objectifs à atteindre qu'une quelconque scientificité ou mesure objective.

Ainsi, aux yeux du Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, il ne semble pas y avoir d'urgence salariale chez les fonctionnaires. Celui-ci nous ressort l'antienne du traitement moyen qui a augmenté dans la Fonction Publique. Il semble qu'il omette de prendre en compte dans son analyse le Glissement Vieillesse-Technicité (G.V.T.) et les suppressions de postes ciblant essentiellement les postes de cadre C dont le traitement est le plus faible. Mais qu'à cela ne tienne, pour l'opinion publique l'essentiel reste que le traitement moyen ait augmenté. La réalité nous la connaissons, la situation de beaucoup de nos collègues, dont les plus jeunes, devient critique. L'inflation impacte toujours plus le niveau de vie. La multiplication des cas d'application de la Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (G.I.P.A.) illustre cette paupérisation. Il est à ce titre curieux qu'à notre connaissance, aucune communication sur le nombre de ses bénéficiaires n'ait été effectuée puisque nous aurions là un baromètre objectif de la perte de pouvoir d'achat dans la Fonction Publique... Or, notre indemnitaire n'a pas connu d'évolution substantielle depuis 2014, tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. Solidaires Fonction Publique revendique ainsi pour les agents de la Fonction Publique l'attribution de 85 points d'indice supplémentaires, sa revalorisation et l'indexation de sa valeur sur l'inflation. Solidaires Finances revendique ainsi pour les agents du Ministère (M.E.F.S.I.N.) la revalorisation de 200 € de l'I.M.T. (Indemnité Mensuelle de Technicité, bloquée depuis 2017) avec application du taux normal de retenue pour pension civile. Solidaires Finances Publiques revendique ainsi pour les agents de la DGFiP l'octroi de 40 points d'AC.F. (Allocations Complémentaires de Fonction) supplémentaires pour tous et la revalorisation de sa valeur (gelée depuis 2009).

Notre nouvelle Directrice Générale semble faire avec nous le constat qui débute notre propos. Elle rappelle dans son message à l'attention de tous les agents qu'elle « *sai[t] l'écart qui peut exister entre le projet pensé en Centrale et sa concrétisation sur le terrain* ». La catastrophe industrielle de G.M.B.I. (« *Gérer Mes Biens Immobiliers* ») est bien évidemment là pour le confirmer. Elle poursuit : « *la co-construction et l'expérimentation ne sont pas des mots vides de sens pour moi* ». Nous jugerons bien évidemment sur les actes, mais ce constat lucide nous pousse à espérer un dialogue social plus efficace grâce à plus de respect et d'écoute.

Nous en venons à la DRFiP PACA 13. Là encore votre déclinaison du plan local de transition environnementale 2023-2025 est symptomatique. Vous considérez comme des indicateurs pertinents de « *mesures concrètes* » : le nombre de points éco-responsabilité abordés en C.S.A.L., le nombre d'articles publiés sur l'intranet local Ulysse 13 sur les actions et résultats, le nombre d'ambassadeurs ou le nombre de réunions de mutualisation tenues avec d'autres Administrations. Comme pour l'appréciation de l'accomplissement des missions habituelles de la DGFIP, on confond quantitatif et qualitatif. On mesure des mesures. On additionne des sommes. Très concrètement, en quoi publier un article dans Ulysse local représente l'assurance de voir les gaz à effet de serre (G.E.S.) émis par la DRFiP PACA 13 baisser ?

Enfin, comment ne pas revenir sur votre « *information du C.S.A.L. du 3 avril 2024* » au sujet de la fusion des services d'accueil des usagers particuliers de sept arrondissements marseillais (1<sup>er</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>). Ce C.S.A.L. était convoqué en première convocation le 26 mars, puis reporté faute de *quorum*. Le 27 mars, nous apprenions que la seconde convocation était fixée au 3 avril. Le 28 mars, nous étions invités à trouver « *à titre informatif deux documents qui seront discutés dans le cadre du point divers du CSAL du 3 avril prochain* », soit deux jours ouvrés avant la réunion. Rappelons ici formellement :

- que le thème a été rajouté entre les deux convocations ;
- que ce thème est considéré par la Direction comme une « *question diverse* », une « *information* », alors que Solidaires Finances Publiques 13 considère qu'il doit être présenté et débattu en bonne et due forme eu égard à ses conséquences sur nos emplois, nos missions, nos structures, nos conditions de travail et nos usagers ;
- que les documents fournis le 28 mars ne respectent pas les annonces faites le 20 mars lors de la réunion dédiée entre la Direction et les représentants des personnels ;
- que les documents fournis le 28 mars ne respectent pas les textes en vigueur et notamment le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État en matière de délai de fourniture des documents indispensables.

S'asseoir sur les règles que vous avez vous-même édictées, qui plus est à la hussarde lors du C.S.A.L. du 7 décembre 2023, au simple motif de bâcler en catimini un projet bien plus impactant que vous ne semblez l'annoncer, au simple motif de panser en effectif la jambe de bois du sous-calibrage du Service des Impôts des Particuliers (S.I.P.) Marseille Borde représente à nouveau à nos yeux un véritable mépris du dialogue social, de ses acteurs (cet aspect ne nous surprend plus) et également, nouveauté, de son cadre réglementaire. Changer les règles quand cela peut arranger ses desseins, tordre la réalité des conditions de travail des agents et de service rendu à l'utilisateur pour ne pas avoir à en modifier le paradigme politique qui, seul, les nécessite est, encore une fois, le signe indubitable d'une mauvaise foi qui rend, en l'état, impossible tout dialogue social de qualité. Solidaires Finances Publiques 13 le déplore, et ne cautionne aucunement ces dérives.